



ARRETE N°53/2025
ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT A L'OCCASION DE LA
COMMEMORATION DE LA GUERRE DES
PAYSANS DU 20 MAI 1525

Le Maire de la Commune de Scherwiller,

Scherwiller

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2542-1 relatif aux pouvoirs de police du Maire dans les Départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2542-2 donnant pouvoir au Maire d'ériger la police locale et de prendre des arrêtés locaux de police ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-4 relatifs à la police de la circulation et du stationnement ;
- VU** le Code de la Route et notamment son article R 110-1 ,R410-2, R411-8, R411-24, R417-9 et R417-10 permettant au Maire de prescrire des mesures plus rigoureuses dès lors que la sécurité de la circulation routière l'exige ;
- VU** les articles 111-1 à 111-5 du Code Pénal relatif à la classification des infractions ;

CONSIDERANT qu'en raison de la commémoration de la guerre des paysans de 1525, les 20, 24 et 25 mai 2025, il convient d'assurer la sécurité des participants ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement et la circulation sont interdits dans la rue Vieux chemin de Châtenois, la rue St Wolfgang, chemin Unolfsweg et chemin Hummelsweg, le **20 mai 2025 de 08h00 à 12h00 et de 18h00 à 21h00**.

Le stationnement et la circulation sont interdits sur la Place de la Libération le **24 mai 2025 de 14h00 à minuit** et sur le site du Tannhelkreutz, le **25 mai 2025 de 07h00 à minuit**.

Article 2 : La signalisation adéquate sera mise à disposition par les services de la commune et mise en place par les organisateurs.

Article 3 : Tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Sélestat-Châtenois-Villé
- Monsieur le Chef de la Police Municipale Pluricommunale
- Monsieur le Chef de section des sapeurs-pompiers de Scherwiller
- Madame la Responsable des services techniques
- Service Départemental d'incendie et de secours

Fait à Scherwiller, le 12 mai 2025

Olivier SOHLER

Maire

Copie:

- Mairie de Châtenois